

106/221

106/221

Procès Verbaux



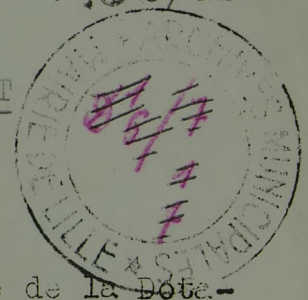
Commission Administrative  
de la dotation Colbrant

mandat Cordonnier 1945 / 1947

106/231

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT

Procès-verbal de la réunion du 9 Avril 1946



M.M. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant, se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. VANDENHENDE), le Mardi 9 Avril 1946 à 17h30.

M. le Docteur SIMONOT, Adjoint délégué par intérim aux Beaux-Arts devait présider la réunion, mais ayant été retenu par ses fonctions, il avait chargé M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, rapporteur auprès de la Commission, de le suppléer à la Présidence.

Etaient présents : M.M. BOUILLARD, Directeur du Conservatoire,  
CLETY, Professeur de Peinture à l'Ecole des Beaux-Arts,  
COIN, Sculpteur,  
DUBUISSON, Architecte

Excusés : M.M. BAERT, Architecte  
MAUROIS, Conservateur des Musées,  
FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture de Lille

Absent : M. DEQUENE, Artiste peintre  
M. BLAISE, Sculpteur

Assistaient en outre à la réunion : M.M. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division.

M.M. LALLAU, Chef de bureau -- 4ème Division  
DE BAERE, Commis à la 4ème Division,  
BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire de séance.

M. DESRUMAUX ouvre la séance : Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 28 Avril 1945 qui est adopté sans observation.

La situation financière de la Dotation Colbrant fait apparaître qu'une somme de 4.389 frs 40 peut être attribuée en subsides pour l'année scolaire 1945-1946.

Après examen des dossiers, la Commission élimine :

1°- Mlle COIBA, élève du Conservatoire, qui ne remplit pas les conditions du testament du donateur, qui stipule que, seules les jeunes filles du nom de COLBRANT, pourront bénéficier des subsides.

2°- M. SEGUIN Olivier, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, qui n'a pas les deux années de domicile à Lille, exigées par le règlement.

En raison de la modicité de la somme à répartir et pour permettre à la Commission d'attribuer des subsides en rapport avec ceux attribués l'an dernier, il est décidé d'éliminer la candidature de Vandembulck Jules élève de l'Ecole des Beaux-Arts dont la famille est la moins nécessitée.

En conséquence, quatre subventions sont accordées de la façon suivante :

GALENNE	Alain . . . . .	1.000 frs
TRYSTRAM	Roger . . . . .	1.000 frs
CAPY	Bernard . . . . .	1.000 frs
HOUDRET	Marcel . . . . .	1.300 frs

---

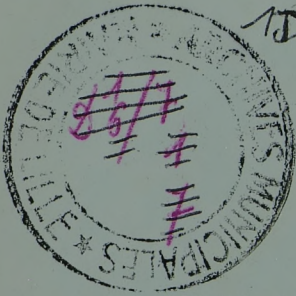
Total 4.300 frs

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 89 frs 40.

La séance est levée à 18 heures.

Pour le Président de la  
Commission  
DESRUMAUX

Le Secrétaire de Service,  
BOSIER.



106/231  
COMMISSION ADMINISTRATIVE de la DOTATION COLBRANT

-----  
Procès-verbal de la réunion du 4 Avril 1947  
-----

M.M. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant, se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. VANDENHENDE) le Vendredi 4 Avril 1947 à 14h30, sous la présidence de M. André PIERRARD, Député du Nord, Adjoint au Maire de Lille, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. LANNOCY, Directeur du Conservatoire  
DUBUISSON, Architecte,  
DEQUENE, Artiste Peintre

excusés : M.M. FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale  
d'Architecture  
DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-  
Arts,  
BAERT, Architecte

absents : M.M. MAUROIS, Conservateur des Musées  
COIN, Sculpteur  
CLETY, Professeur de Peinture à l'Ecole des  
Beaux-Arts  
ELISE, Professeur retraité.

Assistaient en outre à la réunion :

M.M. VANDENHENDE, Chef de la 4e Division  
DE BAERE, Commis à la 4e Division  
BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts  
secrétaire de séance.

M.le Président ouvre la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 9 Avril 1946, qui est adopté sans observation.

La situation financière de la Dotation Colbrant fait apparaître qu'une somme de 5.678 fr 30 peut être attribuée en subsides pour l'année scolaire 1946-1947.

Après examen des dossiers des trois candidats et sur la proposition de M.le Président, la Commission décide de leur attribuer les subventions suivantes :

M. Roger FREZIN, Décorateur,	1.800 frs
M. Gérard DELAVAL, Musicien,	1.800 frs
M. Marcel HOUDRET, Architecte,	<u>2.000 frs</u>

Total ... 5.600 frs

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 78 frs 30.

La séance est levée à 15h.30

Le Président de la  
Commission,  
A. PIERRARD

Le Secrétaire de service  
BOSIER.